

Adaptation de la procédure de qualification 2020 des employé-e-s de commerce CFC

Informations destinées aux candidates et candidats qui doivent repasser l'examen

Situation initiale

L'ordonnance du Conseil fédéral et les lignes directrices du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) relatives à l'adaptation de la procédure de qualification 2020 n'autorisent pas la tenue d'examens finaux écrits jusqu'au 16 octobre 2020. Les examens écrits non réussis de la partie entreprise ou de la partie école sont remplacés par des entretiens professionnels.

- ✓ Grâce à cette solution, vous pourrez, malgré la situation actuelle exceptionnelle, obtenir le certificat fédéral de capacité.

Durée et contenu des entretiens professionnels

Examen de remplacement de la partie écrite

L'entretien professionnel pour le domaine de qualification qui doit être réexaminé dure **30 minutes** (il n'y a pas de temps de préparation). Pour ce qui est du niveau d'exigence et du contenu, il se base sur l'examen écrit et les dispositions du plan de formation. Durant l'entretien, vous prouvez que vous disposez du savoir approprié et que vous êtes capable de reconnaître les tenants et aboutissants d'une situation donnée.

- ✓ Vous vous être préparé-e de différentes façons à l'examen auquel vous devez vous représenter, notamment en vous basant sur d'anciennes séries d'examen. Au niveau du contenu, votre préparation conserve toute sa validité. Seule la forme de l'examen change.

Dans chaque domaine de qualification qu'il faut réexaminer, l'entretien professionnel est mené par deux enseignant-e-s issu-e-s du domaine de qualification ou d'enseignement correspondant ou par deux expert-e-s de la branche de formation et d'examens correspondante. Cet entretien se présente sous la forme d'un examen individuel.

- ✓ Afin de garantir des entretiens professionnels équitables, la CSBFC a élaboré des directives contraignantes pour les expert-e-s aux examens. Vous trouverez celles-ci y compris des extraits spécifiques aux différents domaines de qualification sur le site de la CSBFC à partir du 25 mai 2020 : www.csbfc.ch > Informations spécialisées > Documents.



Examen oral de la partie entreprise

Si l'examen de fin d'apprentissage « Pratique professionnelle – oral » doit être répété, les directives déjà existantes des branches de formation et d'examens sont applicables.

Renseignements

- ✓ En cas de questions, veuillez vous adresser à l'office de la formation professionnelle de votre canton, à votre école ou à la représentation de votre branche de formation et d'examens.

Compléments d'information et liens

- ✓ **Adresses des offices cantonaux de la formation professionnelle**
Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière: www.csfo.ch
- ✓ **Compléments d'information sur l'adaptation de la procédure de qualification 2020 de employé-e de commerce CFC**
www.csbfc.ch > Informations spécialisées > Documents > Adaptation de la procédure de qualification 2020
- ✓ **Branches de formation et d'examens commerciales**
www.csbfc.ch > Informations spécialisées > Documents > Mise en œuvre au sein des branches
- ✓ **Information sur la partie entreprise de l'examen de fin d'apprentissage et les séries d'examen** www.secsuisse.ch

Mesures de protection

- ✓ Nous vous prions de bien vouloir respecter les mesures de protection au lieu d'examen ainsi que les consignes des affiches de l'Office fédéral de la santé (OFS) « [Voici comment nous protéger](#) », notamment les indications relatives à l'utilisation des [transports publics](#).

**Nous vous souhaitons plein succès pour vos examens
et pour votre avenir!**